

RadioKiskeya

23 janvier 2012

La « longue marche » de Jean-Claude Duvalier Vers une éventuelle confrontation Duvalier/Aristide ?

La plupart des gens se complaisent à croire que, jamais, un homme comme Jean-Claude Duvalier ne reviendra au pouvoir.

Une telle perspective semble en effet relever de la fiction quand on se réfère à l'image internationale de « baby Doc » et au rôle prépondérant que joue de plus en plus la « communauté internationale » dans les affaires haïtiennes. Une nouvelle accession de l'ancien président à vie à la première magistrature de l'Etat entâcherait beaucoup plus la crédibilité de cette « sacro-sainte communauté internationale » qui ne jure que par la « démocratie », même quand, pour l'imposer, elle a bien souvent recours aux bombes et à l'assassinat des dirigeants jugés indésirables. Le récent cas de la Lybie et de Kadhafi en dit long. Aussi démocrates que sont les puissants de cette communauté internationale, c'est tout de même sous leurs yeux complices que s'est effectué le retour quelque peu triomphal du dictateur, le 16 janvier 2011.

Partant de ce fait, faudrait-il, pour écarter le « spectre » du retour éventuel de « Baby Doc » à la première magistrature de l'Etat, se reposer sur une opposition apparemment « sui generis » de la communauté internationale par rapport à une telle éventualité ? Peut-être que non. Parce que du train que va le « phénomène Duvalier », il peut, à terme, se révéler incontrôlable, pour ne pas dire incontournable. Les puissants de la communauté internationale l'ont-ils plutôt balancé sur le terrain pour jouer ce « jeu démocratique » de plus en plus déstructurant qui garantit la mainmise de l'étranger sur le pays ?

C'est donc aujourd'hui qu'on mesure, dans toutes ses proportions, l'ampleur de l'échec de la transition post-86, notamment par rapport au devoir de mémoire qui n'a pas été assumé. La plupart de ceux qui ont vécu sous la dictature en ont oublié les horreurs. Les jeunes générations qui ne l'ont pas connue en vantent les performances.

Pour faire connaître la dictature et s'assurer qu'elle serait honnie de tout temps, il fallait faire beaucoup plus que rendre vivante l'histoire de ses atrocités. Il fallait surtout faire mieux que la dictature. Dans tous les domaines. Or, là se situe encore l'échec de la transition. Dans bien des cas, alors que la population était en avance en ce qui concerne les idéaux démocratiques, les leaders de la transition, en dehors de certaines initiatives et démarches positives, se sont installés dans les structures surannées et défaillantes de la dictature. Il n'y a pas eu de réforme en profondeur des institutions. Exemple : 25 ans après la ratification de la Constitution de 1987, on en est encore à débattre de la formation d'un énième Conseil Electoral Provisoire.

Cet échec, dont les contours ne sont pas scientifiquement analysés, sert à tout gommer et à revaloriser la dictature : on vante ses réalisations. On en vient même à exprimer la nostalgie de sa paix de cimetière, fruit de la terreur politique, des exils forcés et volontaires, de la censure, de l'autocensure, de la capitulation et du non-respect systématique des droits humains les plus élémentaires. On attribue le faible coût de la vie sous son règne à sa performance économique, comme si la dégradation actuelle des indices du coût de la vie dans le pays ne référait en aucun cas à l'explosion démographique, à l'élargissement du fossé entre riches et pauvres dans le pays et à la crise globale du système capitaliste dans lequel s'insère notre économie.

Dans la même logique de l'analyse simpliste et mystificatrice de justification de la dictature, on sacralise l'impunité en confondant, sans crier gare, Aristide, Préval et Duvalier, comme si les crimes commis sous le régime des Duvalier n'avaient aucune dimension historique exceptionnelle. Certes, il ne saurait être question de sous-estimer les crimes perpétrés après 86 : ceux enregistrés sous Préval et Aristide. Mais, également : ceux commis sous Namphy I et II, sous Avril et durant les 3 ans de coup d'Etat militaire. Il n'y a donc pas eu, au pouvoir, que les leaders réputés démocrates pendant les 25 ans conspués aujourd'hui par les duvaliéristes. Comme vous le voyez, nos chers duvaliéristes étaient également présents au cours de ces fameux 25 ans. Quoique la responsabilité de lavalas, version Aristide et Préval, est incontestable, on ne saurait, en mesurant l'échec, sous-estimer celle des duvaliéristes au pouvoir dans la période historique considérée. .

Dans l'univers fortement « cocoratisé » dans lequel on évolue aujourd'hui, vu le net recul constaté au niveau de la production des idées et de l'intellectualité en général, la dictature peut aisément se refaire une image. Mal s'y prendrait celui qui sous-estimerait alors la perspective d'un retour en force, non seulement du duvaliérisme (déjà en cours) mais aussi de Jean-Claude Duvalier lui-même.

L'ordonnance du juge Carvès Jean, promise pour ce 27 janvier, sera déterminante pour l'avenir du « momentum duvaliériste ». Si le dictateur n'est plus poursuivi, alors la voie est ouverte et tous les espoirs lui sont permis. Et même si l'ordonnance ne lui serait pas favorable, qui va contraindre l'ancien président à vie à comparaître par-devant un tribunal ? Au cas où il est condamné, qui le conduira en prison ? Et vers quelle prison ? Ne deviendrait-il pas, alors,

plus populaire, faisant figure de persécuté ou même de martyr vivant ? La Justice serait-elle indépendante au point de prouver qu'elle ne s'aligne pas sur le comportement du chef actuel de l'Etat qui, dérogeant à son devoir de faire appliquer les lois et de s'assurer du bon fonctionnement des institutions, n'a pas hésité à faire fi de l'institution judiciaire en invitant à une cérémonie officielle un inculpé assigné à résidence ? Quel impact de cette attitude du président Martelly sur le pouvoir des magistrats en général et du juge Carvès Jean en particulier contraint d'enjoindre Jean-Claude Duvalier à respecter une décision de justice ?

Certes, on pourra continuer à croire que, jamais, on ne reverra Jean-Claude Duvalier au timon des affaires. Mais, il peut arriver, dans les différents cas de figure considérés, qu'à défaut d'accéder lui-même au pouvoir, il acquière de l'importance à un point tel qu'il puisse influencer considérablement les événements et devenir « faiseur de rois ».

Mais, car il y a toujours un mais, cela ferait-il l'affaire de tous les duvaliéristes ? N'y en a-t-il pas qui, au pouvoir aujourd'hui, ambitionnent déjà, à défaut de pouvoir garder le pouvoir, de le passer à leurs proches ? Baby Doc s'exposerait alors au « menm ti bagay la ». Et, qui sait, peut-être que « ke makak la ta kase yon fwa ankò ». Car, aime-t-on à ce point l'ancien président à vie au point de vouloir le hisser une fois de plus au pouvoir ? Ce n'est certes pas l'avis de « très jeunes loups roses » ayant aujourd'hui le vent en poupe. Alors, dictateur, prenez garde ! La mer n'est pas en tout point « bleu pintade ». Il y a un peu de rose... un peu partout... malgré la rose bienveillance à votre personne.

Mais (encore un mais) : il y a plus. Dans le cas d'une poussée plus marquée du duvaliérisme, avec Jean Claude Duvalier sur la ligne de front, on va sans aucun doute assister à une remontée de lavalas comme alternative présumée. Peut-être qu'alors, Jean Bertrand Aristide sortira de ses gonds. Ce sera alors un « deux camps » classique, correspondant à la tradition typiquement haïtienne de « chen manje chen » par le choc des « extrêmes ».

En l'an de grâce 2012, après le séisme dévastateur de 2010 et l'échec retentissant de la classe politique, de l'élite économique et de la communauté internationale ayant conduit à l'occupation et aux élections « menm ti bagay », l'un ou l'autre de ces « extrêmes » a-t-il la solution à nos problèmes ? N'y a-t-il pas lieu de construire une alternative, une vraie, qui puisse permettre de conduire le pays vers des sentiers radieux ? Alors, si c'est le cas, vrais démocrates, militants conséquents, à vos marques !

Marvel DANDIN